

règne une discipline inflexible, qui assigne à chacun sa tâche et sa rémunération, d'après les principes d'une sorte de coopérative de production et de consommation. A l'administration de chacun des services économiques préside, soit un économiste (*cellarius*), soit un prévôt ou un *doyen*. Chaque moine a sa fonction, de même que chaque sujet des moines a la sienne, sous les ordres de chefs jardiniers, laboureurs, pêcheurs, forestiers, porchers, bouviers ou bergers. Une stricte économie règle la distribution et la conservation des produits. On garde avec un soin extrême les récoltes, les instruments de labour et les ferrements, jusqu'aux vieux habits et aux vieilles chaussures. Dans les grands domaines royaux, tels que ceux de l'Aquitaine auxquels s'applique le fameux capitulaire de Charlemagne (*de villis*), on retrouve la même organisation avec moins de rigidité. Des agents généraux (*judices, majores*) ou intendants y gouvernent un ou plusieurs domaines, ayant sous leurs ordres, à la tête de chaque service, des agents spéciaux et tout le peuple des sujets. La maison lombarde avec son *gastald*, son *massarius*, son *domesticus*, le *hof* germanique avec son *meier* ou son *vogt*, présentent le même spectacle. Partout, en Occident, l'identité des besoins a créé dans le grand domaine des organes semblables.

Les terres de ce grand domaine forment, les unes l'ensemble des parcelles exploitées par les tenanciers auxquels on en confie la culture (*terra indomnicata*), les autres la réserve que le propriétaire a gardée pour la faire valoir directement. Celle-ci est appelée le *domaine seigneurial* (*dominicum, terra dominicata*). Elle comprend, non seulement le noyau central des propriétés, où est installée la résidence du maître (*villa, sala, fronhof, hall, curtis*), mais encore d'autres terres disséminées sur divers points plus éloignés (*cellæ, curtes exteriores, xenodochiæ, plebes*). On la fait valoir au moyen de la main-d'œuvre des serfs, groupés autour du centre domanial, ou bien au moyen de